

L'immortalité de l'âme

Publié le 1 janvier 2000
Abbé Grégoire Céliér
25 minutes

La négation de l'immortalité de l'âme est au cœur de l'apostasie moderne. Il est donc nécessaire de rappeler les arguments-clés à ce sujet, d'en revoir les fondements indestructibles et de détruire les erreurs adverses. Nous nous appuyons pour cela sur le témoignage de la civilisation humaine, sur la réponse de la raison et sur celle de la foi.

1) Le témoignage de la civilisation humaine

Aucun homme n'a jamais pu être indifférent devant la mort. Même attendue, même désirée, elle surprend toujours et suscite une protestation, un refus qui s'enracinent dans l'intense désir de vivre inséparable de l'homme. A la disparition d'un être cher, plus encore à l'heure où la mort nous appelle nous-mêmes, nous n'arrivons pas à comprendre ou à admettre que la mort soit le terme naturel de l'existence humaine.

Il n'y a pourtant aucune réalité qui soit si certaine que celle de notre mort. Si son jour est caché, sa venue ne fait pas de doute et il serait insensé de se croire l'objet d'une exception à ce sujet. Tout homme est condamné inéluctablement à disparaître après avoir fait un passage de quelques années, une centaine peut-être, sur notre planète. Rien en cela, semble-t-il, de mystérieux ni d'étrange : comme d'autres êtres nous apparaissions puis après un certain temps nous disparaissions, laissant derrière nous d'autres hommes pour nous remplacer ; ceux-là s'effaceront également pour céder la place aux générations futures qui transmettront le flambeau de la vie avant de s'évanouir pour jamais.

Chaque jour, un demi-million d'êtres humains cessent d'exister : le soleil n'en continue pas moins de briller sur nos têtes ; bien peu songent à la mort d'autrui, la vie se poursuit avec ses joies, ses peines et ses soucis. Puis un matin, le soleil ne se lèvera plus pour nous : nous serons morts.

L'homme se caractérise par des rites funéraires

Ce fait qui, répétons-le, paraît si simple ne l'a jamais été pour l'homme. Face à la mort, celui-ci proteste de l'essentielle différence entre lui et les animaux. Les bêtes meurent comme nous, mais après leur mort tout s'achève : le cadavre reste là et aucun des ses congénères ne s'en préoccupe. Tandis que la dépouille mortelle d'un homme reste marquée d'un caractère spécial et qu'elle est traitée selon certains rites particuliers. Toutes les civilisations sans exception ont eu le culte des morts et il n'existe pas de signes plus certains du passage de l'homme en un lieu que l'existence d'un monument funéraire : le respect face à l'au-delà est ancré dans la nature humaine.

Aujourd'hui encore, dans nos pays si déchristianisés, la fête religieuse la plus célébrée est le premier novembre, improprement considérée comme le « jour des morts », où l'on va fleurir les tombes pour honorer ceux qui nous ont précédés et que nous avons aimés. Dans la patrie du matérialisme historique elle-même, la dépouille embaumée de Lénine était l'objet d'un culte de vénération ininterrompu depuis sa disparition. Il convient donc de nous arrêter sur ce phénomène singulier qui doit nous renseigner sur l'idée que les hommes se font de la mort humaine.

Les rites d'ensevelissement

Si les rites funéraires sont divers suivant les époques et les civilisations, ils présentent néanmoins de

nombreux caractères communs. Tout d'abord, on prépare le corps : celui-ci est soit momifié, soit embaumé suivant divers procédés, quelquefois enduit de cire, ailleurs décharné et les os peints de couleur, ou simplement lavé et habillé de vêtements correspondants à son rang dans la société. La crémation ou incinération est également connue dans certaines civilisations, mais elle suit des rites particuliers, et les cendres en sont soigneusement recueillies.

Après cela, le mort est amené à son lieu de repos (n'oublions pas que le mot « cimetière » signifie étymologiquement « dortoir ») : soit une fosse dans la terre, soit une grotte aménagée, un édifice, une pyramide, un puits, sans jamais laisser la chose au hasard. Le mort doit dormir dans la paix, aussi dès les temps primitifs les cadavres ont-ils été mis à l'abri des prédateurs. La plupart du temps, les monuments funéraires sont rassemblés en un même emplacement pour former une nécropole, laquelle constitue un espace sacré inaliénable.

Le défunt prend ainsi place dans le lieu qui lui a été préparé ; on l'installe dans une position déterminée et on l'entoure de divers objets usuels, outils, aliments, parures, armes, monnaies, parfois animaux domestiques voire femme et serviteurs. Lorsqu'il est ainsi prêt pour le grand voyage, les vivants se préoccupent de protéger son sommeil par des inscriptions menaçant de la colère des dieux les violateurs des tombes, par des signes magiques ou des emblèmes terrifiants.

Mais l'on est pas encore quitte envers le mort. Autour de sa tombe, même longtemps après l'enterrement, des rites sont nécessaires : repas funéraires, offrandes, libations, jeux en l'honneur du disparu, encens ou bien en nos contrées cérémonie du 14 juillet devant le monument aux morts, entretien et fleurissement des tombes.

Ce respect du corps n'est pourtant pas ignorance ; personne ne peut se cacher que la corruption et la décomposition sont le lot fatal de ces restes. Même si, pour retarder cette destruction, certaines civilisations embaumaient leurs défunts, il n'y aurait eu là qu'un pis-aller, une tentative désespérée s'il s'était agi de les soustraire à un processus biologique inéluctable.

Le mort n'est pas entièrement mort

En vérité, ces soins minutieux sont des rites symboliques, c'est-à-dire les signes visibles d'une réalité invisible. A travers eux, les vivants manifestent que le mort n'est pas absolument mort. Les attentions pour cette dépouille mortelle ne sont pas destinées au corps lui-même : elles signifient que l'être qui habitait ce corps l'a quitté lorsque celui-ci est mort, mais ne s'est pas éteint avec lui. Par les cérémonies significatives dont ils entourent l'enveloppe corporelle de celui qui les a quittés, les hommes attestent la persistance, au-delà même de la mort, de la vie humaine.

Outre un corps physique, l'humanité a toujours cru en effet qu'il y avait en nous un « souffle de vie », un « feu », un « esprit », ce que nous appelons une « âme », et que cette âme ne s'éteignait pas avec le corps mais poursuivait en un lieu inconnu une existence mystérieuse.

Cette croyance universellement attestée en la vie future constitue une preuve remarquable de la réalité de celle-ci. Ce qui a été cru spontanément par toutes les civilisations, même les plus opposées et les plus étrangères les unes aux autres, ne peut être en une telle matière qu'une vérité fondée sur la nature humaine, un fait qui dépasse les différences accidentelles et ne s'explique raisonnablement que si les hommes ont la certitude absolue d'une existence qui ne se limite pas à leur court passage sur la terre.

Le refus spontané de la mort

D'ailleurs, il y a en nous une tendance native à l'immortalité. Personne n'a jamais accepté la mort : celle-ci semble injuste, cruelle. Nous la rejetons de toutes nos forces, n'admettant pas qu'elle brise nos espérances, annihile nos projets, efface notre influence, tranche sans pitié une existence que nous estimons à peine commencée. Il y a dans l'être humain un désir de vivre que rien ne peut étouffer, qui persiste malgré les souffrances, les échecs et les déceptions. Au fond de nous-mêmes se cache cette certitude que nous ne devons ni ne pouvons mourir. Lorsque le corps se délabre déjà, que nos énergies physiques déclinent, nous sentons encore notre âme jeune, forte, entreprenante,

désireuse de poursuivre sans fin son existence.

A cet incoercible désir de vivre toujours se joint le sentiment de la profonde injustice du monde : non pas celle qui naîtrait de l'inégalité sociale ou des différences économiques, mais l'injustice morale. Il est insupportable à l'homme de voir celui qui fait le mal vivre tranquille et honoré, tandis que celui qui fait le bien souffre et est méprisé. N'est-ce pas pourtant un état de fait quotidien ? Le mal, la cruauté, la lâcheté, le mensonge triomphent avec impudence ; le vice est honoré, le crime impuni ; la bonté, le courage, la vérité sont persécutés odieusement sans qu'apparemment cela soulève de protestations.

Notre conscience nous affirme qu'une telle situation est violemment injuste, révoltante, qu'une anomalie aussi criante ne peut durer toujours, qu'un moment viendra où la vérité sera restaurée, les méchants punis et les bonnes gens récompensés. Cela n'a pas lieu, à l'évidence, sur la terre : c'est donc que nous le verrons après cette courte existence, lorsque nous aurons changé de rive.

L'être humain, dans sa vie quotidienne, a ainsi le désir naturel de vivre toujours et de voir, au-delà de son fugitif séjour terrestre, la justice morale, aujourd'hui violée, restaurée en toutes choses. Si ce désir est naturel et naît avant toute réflexion, n'est-ce pas parce qu'il est fondé sur la réalité de cette existence future qui nous apparaît spontanément comme nécessaire ?

2) La réponse de la raison

La permanence de notre être au-delà de la mort, la philosophie classique, celle de Platon, d'Aristote, de saint Augustin, qu'a illustrée avec tant d'éclat au Moyen-Age saint Thomas d'Aquin, *philosophia perennis* qui est, selon le mot de Bergson, « *la métaphysique naturelle de l'esprit humain* », cette permanence, disons-nous, la philosophie l'établit avec certitude. Traçons, en quelques lignes, les linéaments de cette démonstration.

Nous voyons d'abord que notre corps est composé de parties bien diverses, membres, organes, cellules, etc. Or, tout cela ne forme qu'un seul être, une seule réalité. Il n'y a pas « un » bras, « une » jambe, mais « mon » bras, « ma » jambe, qui font partie de mon corps, qui sont mon corps. Lorsque nous mettons la main dans le feu, nous ne disons pas « la main s'est brûlée » mais « je me suis brûlé », car toute action d'un organe est attribuée à ce quelque chose qui est moi-même.

L'âme, principe d'unité de l'homme

Il faut donc qu'il y ait en nous un principe qui nous constitue comme un seul être, qui fait que nous sommes nous-mêmes, personnes humaines et non agrégats de cellules. Ce principe qui organise notre être, qui le rassemble, qui le fait exister comme un seul individu, nous l'appelons l'âme. A la mort, lorsque ce principe unificateur disparaît, bien que les organes soit présents et dans le même état, l'homme n'est plus un tout organisé qui existe et agit, mais un cadavre qui va se dissoudre en peu de temps.

Au contraire, durant notre vie, notre corps change sans cesse et même, au dire des biologistes, nos cellules sont entièrement renouvelées en quelques années sans qu'il en reste une seule du corps primitif. Nous sentons pourtant que nous sommes le même homme, que nous avons gardé le même corps et non pas acquis un corps étranger : ceci parce que notre âme s'est conservée identique sous les divers changements.

Un principe d'unité doit être un lui-même

Cette âme est-elle, ainsi que le corps, composée de parties ? Nous venons de la définir comme le principe unificateur et organisateur du corps composé. Ce qui unifie doit lui-même être un, c'est l'évidence, car ce qui est divers tend à agir de façon diverse. Notre pied et notre œil n'agissent pas selon un mode comparable, l'un marche et l'autre voit, et si tous deux tendent vers un but unique (par exemple monter dans l'autobus), c'est parce que notre âme réunit ces mouvements divers par eux-mêmes en une seule action. Etant principe d'unité, notre âme ne peut être divisée, sinon il lui

faudrait encore à elle-même un principe d'unité, et ainsi à l'infini. Elle est donc une, simple, sans partie, indivisible.

De quelle nature est cette âme indivisible ? Elle n'est pas matérielle car tout ce qui est matériel est divisible. Est-elle cependant liée à la matière de telle sorte que, au moment de sa séparation d'avec elle, elle cesse d'exister ? En d'autres termes, à la mort notre âme indivisible disparaît-elle parce qu'elle n'a plus de corps à organiser et à vivifier ? Il faut pour trancher une telle question étudier succinctement l'activité de l'âme humaine et de ses facultés.

L'activité de l'intelligence est indépendante de la matière

Prenons l'intelligence : nous percevons par elle des des réalités qui sont non pas matérielles mais immatérielles ; universelles et non singulières ; éternelles et non temporelles ; en dehors du lieu et non localisées. Nous avons par exemple dans l'esprit les notions de cause, de nécessaire, de vertu, d'infini, de droit, d'être, de connaissance, de liberté, de logique, etc. Rien en tout cela de matériel ou de singulier. Des causes ou des êtres, nous en avons rencontrés de toutes les sortes et lorsque nous pensons à l'idée de cause ou d'être, ce n'est pas à telle cause particulière, à tel être déterminé, mais à la cause en général et à tout être. La cause ni l'être ni aucune des notions de ce genre n'ont de poids, de volume, de lieu ni de matière.

Il faut en dire autant d'une proposition comme le théorème de Pythagore, par exemple : « Dans un triangle rectangle, le carré de l'hypoténuse est égale à la somme des carrés des deux autres côtés. » Lorsque Pythagore fit cette découverte il y a plusieurs milliers d'années, il se servait peut-être d'un triangle tracé sur le sable. Depuis ce jour, d'innombrables élèves ont dessiné des triangles sur des tableaux noirs pour illustrer ce théorème. Or, quelle que soit la figure, en tous les lieux et temps, et même si, sans le tracer, je ne fais que penser au triangle, le théorème reste toujours vrai, il l'était il y a mille ans, il le sera dans mille ans, car il est une propriété nécessaire du triangle et non de tel triangle qu'a esquissé Pythagore sur le sol de Crotone. Ce théorème se vérifie indéfiniment dans tous les triangles rectangles possibles parce qu'il est une qualité propre du triangle en général, en dehors de toute matière, de tout lieu et de tout temps.

Notre intelligence conçoit donc et connaît certaines notions, relations et raisonnements en dehors de toute matière. S'il en est ainsi, c'est que notre intelligence n'est pas elle-même matérielle, car elle doit avoir les mêmes propriétés que ses actes.

L'intelligence a la capacité de devenir autre qu'elle-même

Une autre preuve de son indépendance vis-à-vis de la matière s'énonce comme suit. Un corps matériel peut devenir autre chose que sa nature mais il doit cesser d'être ce qu'il était auparavant. Ainsi le bois peut devenir de la cendre mais il cesse alors d'être du bois. L'eau à 100° devient de la vapeur mais en perdant son caractère liquide, etc. Aucun corps ne peut se transformer en un autre et rester simultanément le même.

Notre intelligence, elle, devient tous les objets qu'elle connaît sans perdre sa nature propre. J'ai dans l'esprit, quand je les pense, les arbres, les fleurs, le soleil, le ciel. Je ne me suis pas pour autant transformé en un arbre ni en une fleur. Mon intelligence est restée ce qu'elle était et pourtant elle est devenue arbre ou fleur, soleil ou ciel. Comme une telle plasticité est impossible aux corps matériels, nous en concluons que notre intelligence est supérieure à ceux-ci.

Complétons notre analyse. Un corps ne peut se replier totalement sur lui-même. Notre œil, quoiqu'il soit un organe très perfectionné, ne peut se voir lui-même. Cela est dû à la matière qui conserve toujours une certaine épaisseur, laquelle empêche le repliement total. Au contraire, notre intelligence peut se replier sur elle-même. Sans cesser de réfléchir, nous saisissons que nous sommes en train de penser. On appelle ce phénomène spontané la conscience : nous avons conscience de nos actions même pendant que nous les accomplissons, nous avons conscience de nos désirs, nous avons

conscience de nos pensées. Cette complète réflexion de l'intelligence sur elle-même prouve que celle-ci n'a pas d'épaisseur, qu'elle est immatérielle.

L'activité de la volonté est indépendante de la matière

Si nous examinons maintenant la volonté, nous remarquons également qu'elle se situe au-dessus de la matière. Les corps sont déterminés naturellement à une seule fin, les organes ne peuvent accomplir que certaines fonctions, même les animaux les plus perfectionnés sont, par leur instinct, entièrement dépendants des conditions et des déterminations préalables. Mais la volonté de l'homme est absolument au-dessus des conditions où l'homme évolue : quand tout l'incline en un sens, celui-ci reste libre de se déterminer en un autre sens ; et lorsqu'il fait librement un acte, il sent qu'il pourrait librement en faire un autre.

Les actes de l'homme sont imprévisibles, ainsi que l'expérience le manifeste, car les causes préalables influent, inclinent mais ne déterminent pas. Dans nos décisions vraiment libres, nous sentons que ce ne sont pas notre hérédité, notre éducation, notre tempérament, pas même les circonstances qui font le choix ultime, mais notre liberté, au-dessus de tous les conditionnements, qui opte sans être nécessitée. Dépassant et pouvant même contrarier les facteurs matériels, notre volonté libre se place donc en dehors de la matière.

L'âme est indivisible et immatérielle, donc immortelle

Si la volonté comme l'intelligence sont immatérielles, il est clair que l'âme qui en est le sujet est également supérieure à la matière. Si l'âme est telle, elle ne dépend pas du corps et en se séparant de lui ne cesse pas d'exister. Nous avons vu plus haut que l'âme est indivisible : nous en avons d'ailleurs conclu qu'elle ne peut se détruire en elle-même mais seulement, éventuellement, en relation avec la matière. Or, nous venons de constater que tel n'est pas le cas. Il reste à avouer que l'âme humaine est indestructible absolument, qu'à la mort du corps elle continue à vivre : l'âme est immortelle.

Le philosophe ajoute que Dieu, infiniment juste et équitable, doit récompenser le bien et punir le mal. Puisque l'âme ne meurt pas et que la justice parfaite à laquelle l'homme aspire naturellement n'existe pas en ce bas monde, la raison nous contraint d'affirmer que Dieu opérera ce redressement après la mort, mais d'une façon qui reste bien mystérieuse.

3) La réponse de la foi

Les certitudes philosophiques sur l'immortalité de l'âme et la justice d'outre-tombe sont bien imparfaites : que seront ce jugement, ces récompenses et ces peines, cette vie après la mort ? La philosophie ne peut nous l'apprendre, car l'ordre propre de la raison est ici dépassé. Mais Dieu, dans son infinie sagesse et bonté, a voulu nous faire connaître les secrets de la vie future et a confié cette Révélation à l'Église catholique fondée par son Fils Jésus-Christ. C'est à elle que nous irons demander nos lumières.

Le jugement particulier

L'Église nous apprend qu'au moment de la mort chaque âme est jugée par Dieu sur sa vie terrestre, selon qu'elle a bien ou mal vécu. Ce jugement est instantané, infaillible et définitif. On considère communément qu'il s'effectue à l'instant exact où l'âme quitte le corps. Cette précision peut donner à réfléchir : après un accident, tandis que les pompiers s'affairent, que les policiers dressent le constat, que les badauds discutent et commentent, l'âme immortelle de l'accidenté comparaît devant le tribunal souverain du Dieu tout-puissant où elle rend compte, jusque dans le moindre détail, de toutes et chacune de ses actions. Combien il serait plus utile en présence de ce cadavre mutilé de prier pour cette âme ou de faire réflexion sur soi-même et sa propre mort que de se répandre en

bavardages oiseux !

L'Église nous révèle encore qu'il n'existe que deux sentences : l'une pour ceux qui auront mal agi jusqu'au bout et c'est l'enfer éternel ; l'autre pour ceux qui se seront tournés vers Dieu avec le désir profond de bien faire et le regret sincère de leurs fautes, au moins au dernier instant, et c'est la récompense, le Paradis. Jésus-Christ a enseigné cette vérité cruciale en maints passages de l'Évangile, mais jamais si clairement que dans le grand discours sur le Jugement dernier où les deux sentences sont expressément rapportées :

« Venez, les bénis de mon Père, recevoir le Royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde. (...) Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et ses anges. (...) Et les méchants iront au supplice éternel, les justes à la vie éternelle » (Évangile selon saint Matthieu, chap. 25, versets 34, 41 et 46).

Les deux voies

Que sont l'enfer et le Paradis, selon la foi chrétienne ? L'enfer est un lieu d'atroces souffrances où les mauvais, obstinés dans le mal et désirant pécher toujours plus, seront éternellement châtiés sans qu'il y ait jamais pour eux ni diminution ni cessation de leurs peines. Le Paradis est un lieu de bonheur parfait où les justes jouissent de la vision de Dieu et de son intimité au titre d'une récompense qui durera éternellement et ne leur sera jamais enlevée. Récompense et punition, car notre vie sur la terre est un temps d'épreuve qui nous est donné pour accomplir notre unique tâche : mener une vie moralement bonne et conforme à la loi de Dieu, après laquelle nous recevrons notre dû selon nos mérites, d'une façon stable, inamissible et éternelle.

Mais si nous menons une vie mauvaise et pécheresse, méprisant les lois de Dieu et son amour, notre existence se terminera par le terrible et juste verdict de Dieu nous condamnant à des supplices mérités. *« Il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant »*, nous dit l'Apôtre saint Paul (Épître aux Hébreux, chap. 10, verset 31), lorsqu'on s'est moqué de lui durant sa vie ; car, ajoute-t-il, *« on ne se moque pas de Dieu »* (Épître aux Galates, chap. 6, verset 7). Parce qu'elle connaît cette tragique éventualité, l'Église prêche à temps et à contretemps, envoie ses missionnaires jusqu'aux extrémités de la terre afin d'apprendre aux hommes à *« rejeter l'impiété et les mauvais désirs et à vivre sobrement, justement et pieusement sur cette terre, attendant la bienheureuse espérance »* du Ciel. (Épître de saint Paul à Tite, chap. 2, versets 11 à 13) Sans discontinuer elle répète cette parole par laquelle Jésus-Christ, son divin fondateur, inaugure son ministère :

« Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous » (Évangile selon saint Luc, chap. 13, verset 5), c'est-à-dire vous tomberez pour toujours dans l'enfer des tourments, « là où le ver qui ronge ne meurt pas, où le feu ne s'éteint pas. » (Évangile selon saint Marc, chap. 9, verset 43)
« Là seront les pleurs et les grincements de dents. » (Évangile selon saint Luc, chap. 13, verset 28)

Les grandes assises de l'humanité

Notons soigneusement qu'il n'existe pas à proprement parler de lieu intermédiaire entre le Ciel et l'enfer. Deux sorts sont seuls possibles : le bonheur éternel, le malheur éternel. Le Purgatoire, qui échoit à ceux qui, ayant voulu aimer Dieu, n'ont pas payé sur la terre toutes leurs dettes envers sa justice, est un lieu transitoire d'expiation. Ceux qui y séjournent sont définitivement destinés au Ciel et, après une certaine purification, y entrent pour toujours. En toute rigueur de terme, il n'y a que deux lieux : se détourner de l'un, c'est par le fait même marcher vers l'autre. Cette seule pensée devrait nous effrayer et nous faire *« accomplir notre salut avec crainte et tremblement »* (Épître de saint Paul aux Philippiens, chap. 2, verset 12).

L'Église, conformément à la mission qu'elle a reçue du Fils de Dieu, enseigne une dernière grande

vérité sur la vie après la mort : outre le jugement particulier à chacun, il y aura un Jugement général. Tous les humains comparaîtront ensemble devant Dieu et, publiquement, à la face des anges et des hommes, Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Pourquoi cet ultime arrêt ? Non pour modifier les sentences antérieures qui sont irrévocables ; mais afin de rétablir la pleine justice, même dans la société. Il est des hommes qui ont mal vécu et sont morts honorés et glorifiés. Il en est d'autres qui ont saintement vécu et sont morts méprisés et insultés. En ce jour des grandes assises de l'humanité, les premiers seront humiliés par la révélation publique de leurs forfaits quand leur masque hypocrite sera arraché. Les seconds au contraire seront honorés et exaltés d'autant plus qu'ils ont vécu ici-bas pauvres et inconnus. Cette glorification échoira spécialement à Notre Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui sera magnifiquement honoré après avoir été rejeté et bafoué sur cette terre dont il venait sauver les habitants.

Comme prélude à ce Jugement, les hommes ressusciteront, c'est-à-dire que leurs corps revivront pour que désormais l'homme complet subisse la peine ou jouisse de la récompense.

Conclusion générale

Résumons à grands traits notre propos. Les hommes ont toujours eu la conviction, manifestée par les rites funéraires, que la vie ne s'arrêtait pas à la mort. Ils y sont poussés par un désir naturel de l'immortalité et de la justice parfaite. Cette immortalité de l'âme et ce jugement de Dieu, la raison les démontre. Mais la foi enseigne bien plus, nous révélant que ce jugement se fait à l'instant de la mort, qu'il est instantané et infaillible et que la sentence, irrévocable, fixe l'âme pour l'éternité dans un de ces deux états, soit l'enfer éternel, soit le Paradis sans fin. Outre ce jugement particulier, il y aura à la fin des temps la résurrection de la chair et un Jugement général où pleine justice sera rendue publiquement et avec éclat.

Appuyé sur ces vérités, le chrétien ne redoute pas la mort qui lui ouvre la vraie vie. Ce qu'il craint, c'est le péché qui conduit en enfer, « la seconde mort. » (Apocalypse, chap. 20, verset 14) Mais quand il vit dans l'amitié de Dieu, persévérant dans la prière et les bonnes œuvres, il met sa confiance en l'infinie miséricorde de Celui qui a envoyé son Fils afin de nous sauver. Il y a encore un siècle, en pays chrétien, le cimetière entourait l'église et, chaque dimanche, la famille allait honorer ses ancêtres, prier pour le repos de leurs âmes et reconnaître la place où chacun reposerait à son tour en attendant la bienheureuse résurrection : tant la mort était sereinement acceptée dans la lumière de la foi. La seule éventualité terrible était la mort subite qui peut saisir dans le péché et ôter l'espace de la pénitence. Aussi ne dissimulait-on pas son état au malade qui était soigneusement averti de se préparer.

Notre société déchristianisée et matérialiste a une tout autre attitude devant la mort. Refusant de considérer la réalité en face, elle voit dans la mort un gâchis et s'efforce de la cacher, pour qu'elle ne vienne point troubler, importune visiteuse, nos fêtes humaines. On camoufle les cimetières, on fait disparaître les signes sociaux de la mort, on élimine les vocables trop crus et trop macabres, on dissimule sans vergogne au mourant son état, sous le prétexte absurde de ne pas l'affoler ou l'affaiblir. On traite ainsi la réalité la plus certaine et la plus importante de la vie humaine de la façon la plus insensée qui soit, en cherchant à s'étourdir et à oublier.

Cette panique devant la mort, cette lâcheté sont également une folie, car la mort doit être le moment de l'ultime choix moral. Celui-ci est d'ailleurs facilité par l'apaisement en cet instant suprême de toutes les passions et illusions de la vie.

Après cette dernière décision, il n'y en aura plus d'autre. C'est donc un spectacle effrayant de voir tant d'âmes partir sans rien prévoir, sans y penser, souvent même sans être prévenues, vers ce jour et vers ce lieu où il n'y aura ni excuse, ni délai, ni recours pour celles qui seront obstinément restées sourdes à l'appel miséricordieux de Dieu. Fasse qu'à l'instant d'entrer dans l'éternité la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, soit auprès d'elles pour les secourir et leur obtenir la grâce insigne d'une contrition sincère et complète.